

MAIRIE  
DE  
**GRAMONT**  
82120

Té: 05. 63. 94. 09. 88  
mairie@gramont.fr

**Arrêté N°2024-006**  
**Portant réglementation de la circulation**

**Le maire de la commune de GRAMONT ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Guillaume HOULET – TOITURE Midi-Pyrénées – 4 impasse Jean-Sébastien Bach, 31200 TOULOUSE, en date du 2 septembre 2024 qui souhaite réaliser les travaux d'entretien annuel de la couverture du château chemin de ronde 82120 GRAMONT, du 9 au 13 septembre 2024 inclus ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE :**

**Article 1.** Du 9 au 13 septembre 2024, TOITURE Midi-Pyrénées – 4 impasse Jean-Sébastien Bach, 31200 TOULOUSE est autorisée à occuper temporairement le domaine public sur le chemin de ronde 82120 GRAMONT, en vue de réaliser les travaux d'entretien annuel de la couverture du château ;

**Article 2.** La signalisation règlementaire sera mise en place par le pétitionnaire qui prendra toute disposition pour permettre l'accès des services de secours et d'incendie et laissera l'accès aux riverains.

**Article 3.** La mise en place et la maintenance de la signalisation du chantier seront assurées par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux et ce pendant toute la durée du chantier.

**Article 4 :** TOITURE Midi-Pyrénées – 4 impasse Jean-Sébastien Bach, 31200 TOULOUSE, - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lavit de Lomagne sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie.

Fait à Gramont le 10 septembre 2024

Le Maire

Claude TRIFAULT

